

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|---------|
| Afférent au conseil municipal | En Exercice | Votants |
| 15 | 15 | 14 |

Séance du 08 décembre 2022

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 02 décembre 2022 |

| Date de la séance |
|-------------------|
| 08 décembre 2022 |

N°2022_12_02

Règlement du concours de Noël

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Patrick MATHIEU, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Damien LEGROS par Catherine MALAISÉ, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX, Damien GOULARD par Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

VU la proposition des élus de la commission « Fêtes, cérémonies et décorations de Noël », du 12 octobre 2022, de réaliser un concours de Noël, **VU** le projet de règlement du jeu concours, joint en annexe,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune de PROUILLY souhaite organiser un concours de décorations de Noël ouvert aux habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser l'organisation de ce jeu concours;
- d'approuver le règlement du jeu concours annexé à la présente délibération ;
- d'attribuer les lots à gagner dans la limite d'une valeur globale de 200 € pour ce concours ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.



| |
|---|
| RF Sous Préfecture de REIMS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2022 051-215104159-20221208-2022_12_02-DE |